



PROJET DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DE L'OFFICE
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA
CORRUPTION AU SENEGAL
(PROFNAC)



Au service
des peuples
et des nations

Axe 3 du Plan Sénégal Emergent : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

Effet 8 de l'UNDAF 2015-2017 : «Les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité avec les engagements internationaux».

Lien avec les lignes de service du Cadre de financement pluriannuel du PNUD:

Produits Escomptés :

- Les capacités nationales de programmation et de planification sont renforcées ;
- Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel ;
- La stratégie nationale de lutte contre la corruption est adoptée ;
- Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption sont renforcées ;
- Le dispositif de gestion mis en place est opérationnel ;
- La mise en œuvre du projet est évaluée.

Agence de Coordination: Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Agence de Coopération: Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC)

Le Sénégal ayant ratifié tous les instruments de lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la Corruption et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, s'est engagé dans la traduction en acte concret de ses engagements. La lutte contre la corruption constitue ainsi un élément central dans la gouvernance vertueuse qui constitue une priorité du Gouvernement. C'est fort de cela qu'il a mis en place l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et en a fait un organe autonome ayant les prérogatives d'auto-saisine, d'investigations et de saisine de la justice. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) accompagnera cette dynamique à travers un projet de renforcement institutionnel de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption au Sénégal dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre la fraude et la corruption au Sénégal par l'adoption de stratégies efficaces.

Période du projet : 2015-2017

Composante du programme : Renforcement Institutionnel

Titre du projet : Projet de renforcement institutionnel de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption au Sénégal (PROFNAC)

Numéro du projet : 93 034

Durée du projet : 3 ans

Modalité d'exécution : NEX

Budget total: CFA: 420 000 000 FCFA/ 840 000\$

PNUD (TRAC): 200 000 000 FCFA / 400 000 \$

OFNAC: 70 000 000 FCFA/ 140 000 \$

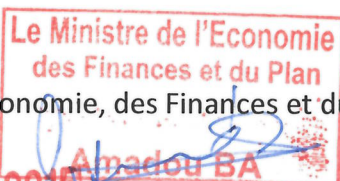
A rechercher : 150 000 000 FCFA / 300 000 \$

1 USD = 500 FCFA

Approuvé par :

Gouvernement :

SEM le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan



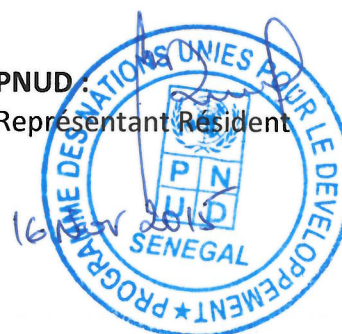
Date :

13 0 NOV 2015

PNUD :

Représentant Résident

Date :



I – ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte global

Le Gouvernement du Sénégal a opté pour une gouvernance sobre et vertueuse et compte s’entourer des garanties nécessaires pour y parvenir. A cet effet, il a mis en place des mécanismes en vue de mieux prendre en charge la problématique notamment : un Ministère chargé de la gouvernance ; une Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance ; l’Inspection Générale d’Etat (IGE) qui est une Institution administrative supérieure de contrôle, et qui a pour rôle d’assurer l’amélioration de la performance des services publics, en vue d’une gouvernance saine et transparente ; la Cour des Comptes (CC) chargée de contrôler le bon emploi et la bonne gestion des fonds publics ; l’Assemblée Nationale, qui est l’unique chambre du Parlement du Sénégal, et qui est un pilier important dans l’architecture institutionnelle de l’Etat.

Ce dispositif institutionnel constitue un préalable pour tout pays épris de bonne gouvernance et fait du Sénégal une vitrine démocratique et un bon exemple en Afrique.

Les efforts du Gouvernement se sont traduits, également, par une amélioration progressive de l’indice de corruption du pays (ICP) qui a culminé en 2007 avant de glisser à nouveau à partir de 2008, suite à des problèmes de gestion financière, notamment celui des dépenses extrabudgétaires et de la dette intérieure. En 2014, le Sénégal selon Transparency International est classé 69ème sur 175 pays. Selon l’indice Mo Ibrahim (IIAG) de 2014 et 2015, le pays est classé 09ème. Les résultats enregistrés dans la traque des biens mal acquis et l’adoption, entre autres, de la loi sur la déclaration de patrimoine ont influé sur le rang du Sénégal dans le classement. Il s’y ajoute, les dernières modifications du code des marchés publics intervenues en 2014.

Conscient du fait que la corruption demeure encore un grand défi à relever et dans un souci de garantir une bonne gestion des ressources publiques, l’Etat du Sénégal a institué par la loi 2012-30 du 28 décembre 2012, l’Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) dont la mission est la prévention, la lutte contre la fraude et la corruption dans la gestion des affaires publiques.

Le gouvernement du Sénégal ayant inscrit son action dans une stratégie d’émergence et de bonne gouvernance a pris des mesures importantes en matière de lutte contre la fraude et la corruption qui s’inscrivent dans un cadre juridique et s’appuient sur un dispositif en constante évolution.

La stratégie a consisté au renforcement des structures chargées de lutter contre la fraude, la corruption et le blanchiment des capitaux.

1.2 - CONTEXTE SPECIFIQUE

Dès son élection en 2012 le Président de la République s'est inscrit dans la dynamique de répondre aux sollicitations des populations, notamment une justice impartiale, la fin de l'impunité et de la corruption. A travers le vote et la promulgation de la loi n° 2012-30 portant création de l'OFNAC, Le Chef de l'Etat a voulu ainsi créer en même temps un environnement propice à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Organe administratif indépendant, rattaché à la Présidence de la République, l'OFNAC comprend une équipe de 12 membres assermentés constituée de hauts fonctionnaires dotés d'une expertise avérée dans divers secteurs, pouvant lui permettre de remplir pleinement ses fonctions.

Missions et prérogatives de l'OFNAC

L'Institution a été également renforcée par l'étendue de la mission qui lui est confiée qui inclut la prévention et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes, en vue de la promotion de l'intégrité et la probité dans la gestion des affaires publiques.

L'OFNAC s'est également vu confier la mission de lutter contre la fraude et la corruption, à travers les enquêtes et investigations.

De plus, l'office est chargé de proposer toute recommandation ou réforme administrative, législative et réglementaire dans le sens de sécuriser et d'accroître la transparence dans les transactions internationales.

Enfin, l'OFNAC a la responsabilité de recevoir et de contrôler les déclarations de patrimoine des personnes assujetties.

L'Office a été doté du pouvoir d'auto-saisine qui lui permet de diligenter une enquête sur tout fait présumé de fraude ou de corruption.

En outre, dans l'exécution de ses missions, l'OFNAC peut entendre toute personne présumée avoirs pris part dans des faits de fraude ou de corruption, peut recueillir des témoignages, demander des informations et documents, sans que le secret professionnel ne lui soit opposable. Enfin, dans le cadre de ses missions, le secret bancaire n'est pas opposable à l'OFNAC.

L'une des missions majeures de l'OFNAC réside ainsi dans la **prévention et la lutte contre la corruption** dans laquelle le Programme des Nations Unies pour le Développement s'est engagé à apporter un appui.

La corruption qui gangrène le pays, influe négativement sur la croissance économique, réduit l'investissement privé et menace les fondements de l'état de droit. Il s'agit d'un phénomène que l'on appelle aussi, tristement, l'autre plus vieux métier du monde et qui est, un frein majeur au développement économique et social.

Si elle suscite autant de préoccupations, c'est en partie parce qu'il apparaît un peu plus clairement chaque jour que la corruption sape les fondements du développement, surtout dans les économies et les institutions fragiles où elle est devenue systémique. De nombreux défis restent encore à relever :

C'est pour cette raison que la **sensibilisation** apparaît cruciale dans la lutte contre la corruption.

Un autre défi réside dans la **création d'une synergie d'actions entre les acteurs** de la lutte contre la corruption. La lutte efficace contre la corruption suppose une synergie des actions entre non seulement les acteurs nationaux mais également les acteurs internationaux.

Le **caractère évolutif des pratiques corruptrices** représente un autre défi dans la lutte contre la corruption, les délinquants cherchant en permanence à contourner le dispositif mis en place pour lutter contre la corruption.

En effet, ces pratiques sont non seulement nombreuses et variées mais elles sont évolutives. Les délinquants cherchant en permanence à contourner le dispositif mis en place pour lutter contre la corruption. Pour cette raison, elles doivent être régulièrement analysées et les méthodes pour y faire face constamment adaptées. Pour ce faire, l'OFNAC doit impulser la recherche dans ce domaine.

Le renforcement du **cadre juridique** apparaît également comme un autre défi à relever pour une lutte efficace contre la corruption au Sénégal. Bien que la bonne gouvernance et la transparence aient été érigées en principe à valeur constitutionnelle, le cadre juridique reste lacunaire. L'absence, entre autres, d'une loi sur les conflits d'intérêts en est une parfaite illustration.

Mais le défi majeur reste **la mise à disposition de l'OFNAC de ressources humaines qualifiées et de ressources financières adéquates.**

1.3 JUSTIFICATION DU PROJET

Pour renforcer la crédibilité du Sénégal sur le plan international, il faut intensifier la lutte contre la corruption en traquant le fléau en amont et ne pas attendre que le forfait soit commis pour agir. En d'autres termes, il faut promouvoir la vertu pour prévenir le vice.

Il faut également des textes qui sanctionnent la mal gouvernance dans tous les secteurs de la vie socio-économique, et veiller à leur application. La réhabilitation de la Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite (CREI), chargée de réprimer l'enrichissement illicite et tout délit de corruption ou de recel connexe est à saluer.

Toutefois, l'Office National de la Lutte contre la Fraude et la Corruption qui a une dimension holistique, vient combler les faiblesses ou manquements des institutions juridiques existantes jusque-là, leur vocation première n'étant pas la lutte contre la fraude et la corruption dans tous ses aspects. En effet, ses pouvoirs d'auto-saisine, d'investigations et de saisine de la justice lui permettent d'intervenir de manière autonome dans tous les secteurs, socio-économiques, juridiques et politiques, notamment : (i) la collecte, l'analyse et la mise à la disposition des autorités judiciaires d'informations ; (ii) la recommandation de toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative y compris les transactions commerciales internationales, tendant à promouvoir la bonne gouvernance ; (iii) la réception des réclamations des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits de corruption ou de pratiques assimilées.

L'appui du PNUD, qui a décidé de répondre positivement à la requête de l'OFNAC, est pertinent du fait qu'à travers l'Institution, le Sénégal nationalise une convention qu'il a ratifiée et s'approprie un instrument juridiquement contraignant pour lutter contre la corruption au sein de la Communauté et orienter les politiques et les programmes de développement. Le PNUD renforce ainsi son engagement à accompagner le Gouvernement dans sa quête d'instaurer une gouvernance sobre et vertueuse pour un développement durable, pour faire du Sénégal, un pays émergent.

II – DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1 – L’OBJECTIF GENERAL DU PROJET

Le présent projet va contribuer à renforcer la lutte contre la fraude et la corruption au Sénégal par l’adoption de stratégies efficaces notamment par l’amélioration de ses capacités d’intervention

2.2 – LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Les objectifs spécifiques visent à :

1. Améliorer la formulation de la vision de l’institution et la partager;
2. Améliorer la gouvernance financière;
3. Assurer un pilotage efficace et une gestion efficiente du projet.

2.3 – LES PRODUITS ESCOMPTES

- 1.1. Les capacités nationales de programmation et de planification sont renforcées ;
- 1.2. Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel ;
- 1.3. La stratégie nationale de lutte contre la corruption est adoptée ;
- 2.1. Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption sont renforcées ;
- 3.1. Le dispositif de gestion mis en place est opérationnel ;
- 3.2. La mise en œuvre du projet est évaluée.

PRODUIT 1.1 : les capacités nationales de programmation et de planification sont renforcées

Activité 1 : *Elaboration du plan stratégique de l’OFNAC*

- Mettre à disposition un expert international et/ou un consultant national ;
- Organiser un atelier de planification des actions stratégiques de l’Institution ;
- Editer le plan stratégique.

Activité 2 : *Organisation d’un atelier de planification des activités de l’OFNAC*

- Organiser un atelier en présence de l’ensemble des partenaires de l’Institution

PRODUIT 1.2 : Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel

- Organiser des ateliers de concertation avec différents acteurs (société civile, parlement, administration)
- Organiser des rencontres périodiques du cadre de concertation

PRODUIT 1.3 : La stratégie nationale de lutte contre la corruption est adoptée

- Organiser un atelier pour la validation des termes de référence
- Recruter des consultants/cabinet ;
- Elaborer l'étude nationale
- Organiser un atelier de validation
- Editer la stratégie.

PRODUIT 2.1 : Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption sont renforcées

Activité 1 : Réalisation d'une étude diagnostique sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal

- Organiser un atelier de validation des termes de référence
- Recruter des consultants/cabinet/laboratoires
- Organiser un atelier de lancement
- Organiser un atelier de validation de l'étude
- Editer l'étude

Activité 2 : Elaboration et mise en œuvre du plan d'actions issu de l'étude

- Organiser un atelier d'élaboration du plan d'actions

Activité 3 : Appui à la mise en œuvre du plan de communication, prévention et mobilisation

- Organiser des rencontres de sensibilisation sur les méfaits de la fraude et de la corruption avec les secteurs privé et public, les acteurs de la justice ;
- Organiser des conférences/échanges/sensibilisation en milieu scolaire et universitaire sur la fraude et la corruption ;
- Echanger avec les autorités religieuses et coutumières
- Etablir des contrats avec Radio/Télévision (émission, spots et sketches) ;
- Mettre à disposition des personnes ressources ;
- Appuyer l'édition et la publication du bulletin d'informations trimestriel

Activité 4 : Appui à l'amélioration du dispositif de déclaration du patrimoine

- Renforcer les capacités du personnel
- Appuyer l'élaboration d'une étude préalable à la mise en place d'un système digital de déclaration de patrimoine
- Editer le guide du déclarant
- Appuyer l'organisation de missions de terrain pour l'alimentation de la base de données des assujettis

PRODUIT 3.1 : Le dispositif de gestion mis en place est opérationnel

Activité 1 : L'organisation des activités de planification

Activité 2 : Tenir les réunions du comité de pilotage

Activité 3 : Produire les rapports requis et autres documents de travail

Activité 4 : Auditer le programme

Activité 5 : Assurer le fonctionnement du programme

Activité 6 : Participer à des missions d'échanges d'expériences (benchmarking) ;

PRODUIT 3.2 : La mise en œuvre du projet est évaluée.

- Evaluer la mise en œuvre du plan stratégique de l'institution ;
- Evaluer la mise en œuvre du plan d'actions adopté à l'issue de l'étude sur la perception et le coût de la corruption ;
- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Procéder à l'évaluation finale du projet.

III – APPROCHE ET MODALITE D’EXECUTION

Tenant compte de la nature de cette intervention, le PNUD, mettra à la disposition de l’Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption, les fonds conformément aux dispositions et procédures NEX.

L’intervention du PNUD mettra l’accent sur le renforcement institutionnel de l’Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption afin de lui permettre d’être plus opérationnel pour mieux jouer son rôle.

IV – ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

- **L’Agence Gouvernementale de Coordination** : elle est constituée par le Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan (MEFP) à travers ses services compétents. A ce titre, ce dernier est responsable du suivi et de l’évaluation de la coopération entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD en tant que structure nationale habilitée à approuver et à coordonner l’exécution des divers programmes et projets du PNUD au Sénégal.
- **L’Agence Gouvernementale de Coopération** : elle est constituée par l’Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) qui est responsable de la mise en œuvre du projet.
- La **gestion du projet** sera assurée par le personnel désigné de l’Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC).
- Un **compte bancaire** est ouvert dans une banque de la place par le Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan (MEFP) au nom du projet pour recevoir les fonds provenant du PNUD. Le processus d’ouverture dudit compte sera entamé par une saisine de l’OFNAC. Les demandes d’avance de fonds seront initiées par le point focal du projet et transmises à la Direction de l’Investissement (DI). Le compte sera mouvementé par les signatures du point focal et de l’agent chargé de l’exécution comptable des opérations et un suppléant sera désigné en cas d’empêchement du point focal.
- Le **Manuel de procédures administratives, financières et comptables** des projets déjà élaboré sera mis à la disposition de l’institution et réactualisé au besoin. Il sera partagé avec toutes les parties prenantes et contrôlé sous l’égide de la DI.

4.1 EQUIPE DE GESTION ET DE SUIVI DU PROJET

L'OFNAC mettra à la disposition du projet une équipe dédiée, d'au moins deux (02) personnes, pour la réalisation des activités, notamment :

- un point focal (coordonnateur) chargé de l'exécution et du suivi technique des opérations ;
- un agent de l'administration chargé de l'exécution comptable des opérations.

4.2 LE COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est créé par une décision prise par la Présidente de l'OFNAC, qui définit ses missions, organise son fonctionnement et fixe sa composition. Les principales missions du Comité de pilotage sont de :

- veiller au bon déroulement du programme ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les différentes parties ;
- approuver les ajustements et /ou modifications éventuelles du champ d'action, des activités et/ou résultats intermédiaires en vue de permettre une plus grande pertinence des interventions pour l'atteinte des objectifs retenus ;
- valider le plan de travail annuel du projet et le budget y relatif ;
- faire des recommandations de réunions aux différentes autorités pour toutes questions relatives aux modifications du budget, en particulier les augmentations ou diminutions ;
- approuver le rapport d'activités et de Bilan annuel du programme ;
- superviser la clôture et approuver le rapport final.

Le Comité de pilotage est présidé par la Présidente de l'OFNAC ou par un responsable désigné. Il se réunit, au moins une fois par an, sur convocation de son Président désigné. Il peut, toutefois, se retrouver, de façon extraordinaire, pour examiner une question cruciale dont le non règlement pourrait compromettre gravement l'atteinte des objectifs assignés au Programme. Il est ainsi composé:

- Trois membres désignés de l'OFNAC ;
- Un représentant du Parlement (APNAC);
- Un représentant du Ministère chargé de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
- Un représentant de la société civile (Forum Civil) ;
- Un représentant de la DCEF;
- Les représentants de la Direction de l'Investissement ;
- Les représentants du PNUD ;
- Les représentants des partenaires techniques et financiers qui appuient l'OFNAC, au besoin.
- Le point focal du projet, secrétaire.

Le Comité de pilotage peut s'adjoindre toutes autres structures ou personnes dont la compétence est jugée utile.

4.3 MODALITES D'EXECUTION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement ont opté pour la modalité d'exécution dite «**Exécution Nationale**» (NEX).

Tenant compte de la nature de l'intervention, le PNUD, mettra à la disposition de l'OFNAC des fonds d'avance à justifier conformément aux dispositions du NEX.

La DI appuiera la mise en œuvre du Projet et procèdera à la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le Programme, à la conformité de ces dernières vis à vis du plan de travail annuel, du plan de travail trimestriel, du budget, des rapports financiers et d'activités trimestriels et annuels.

4.4 LES MODALITES DE SUIVI

Le suivi de la mise en œuvre du Projet et de l'atteinte des résultats est de la responsabilité du comité de pilotage. Sur la base du rapport d'activités annuel préparé par le point focal ou tout autre agent désigné, le comité de pilotage appréciera les progrès et les obstacles dans l'exécution technique et financière.

Le point focal, appuyé par le comptable désigné présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs.

Un comité de suivi technique composé de l'OFNAC, la DI et le PNUD sera mis en place pour assurer le suivi des activités du projet.

4.5 MOYENS PHYSIQUES ET NON PHYSIQUES

L'OFNAC mettra à la disposition du projet, les locaux, les ressources humaines et le mobilier nécessaires pour le fonctionnement du projet.

En cas de recrutement d'un personnel complémentaire du projet, le processus de sélection sera déroulé par un comité tripartite présidé par la DI et comprenant le PNUD et l'OFNAC.

4.6 MODALITES D’EVALUATION

Le Projet fera l’objet, au moins, d’une évaluation externe indépendante à la fin du projet. Il peut, également, faire l’objet d’une évaluation à mi-parcours. L’évaluation du projet sera conduite d’un commun accord soit par le PNUD soit par les services du Ministère de l’Economie, des Finances et du Plan.

Pour assurer le pilotage de cet exercice, un comité technique ou de pilotage sera mis en place.

4.7 AUDITS

Un audit financier du Projet sera commandité et réalisé à la charge du PNUD en partenariat avec la Direction de l’Investissement (DI).

V – CADRE JURIDIQUE

Le présent document constitue l’instrument visé à l’article premier, paragraphe 1 de l’Accord type d’Assistance de base conclu entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 4 juillet 1987 par les parties en cause.

Aux fins de l’Accord-Type de base, l’Agent d’Exécution du pays hôte sera l’organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit accord.

En conséquence, toutes les acquisitions de biens et services destinés à la mise en œuvre du programme, en l’occurrence les matériels et équipements, les consommations d’eau, d’électricité et de téléphone, les fournitures de carburants et de consommables, les prestations intellectuelles et services etc., seront exonérées de droits et taxes.

Les modifications suivantes ne peuvent donc être apportées au document d’appui que si elles sont revêtues de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l’assurance que les autres signataires du document de programme n’ont pas d’objections eu égard aux changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de programme ;
- les révisions n’ayant pas d’incidences notables aux objectifs immédiats, aux résultats et aux activités du programme, mais qui tiennent à l’évolution de la combinaison d’apports déjà convenus ou à des hausses de coûts dus à l’inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires pour refléter les dépenses réelles du programme, l’accroissement dû à l’inflation des dépenses des services d’experts ou d’autres frais, en fonction de la souplesse financière de l’organisme en cause.

VI – GESTION DES RISQUES

Les risques majeurs pouvant survenir ont trait à l'instabilité politique, à la suppression de l'institution, au non-respect du calendrier d'exécution des tâches et à la mise à disposition tardive des fonds.

Risques de nature stratégique

Ces risques sont **i)** la dissolution de l'OFNAC, **ii)** la faible capacité des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption, **iii)** le faible intérêt manifesté par le secteur privé à s'impliquer réellement dans la lutte contre la corruption, **vii)** la faible mobilisation des acteurs tels que la police, la douane, les transporteurs, les écoles.

Risques de nature opérationnelle

Ces risques comprennent **i)** l'équipe dédiée chargée d'assurer la mise en œuvre du projet au niveau de l'OFNAC n'est pas en mesure d'assurer sa mission **ii)** la résistance des structures de l'Etat aux changements empêche la correcte application des mesures de prévention et de sensibilisation.

Pour les risques identifiés, les mesures d'atténuation proposées portent sur :

- la volonté affirmée du gouvernement d'appuyer la lutte contre la corruption ;
- le fort leadership des autorités de l'OFNAC pour l'exécution correcte du projet ;
- l'appropriation des enjeux de la lutte contre la corruption par les différents acteurs;
- le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- la communication axée sur les résultats ;
- une forte sensibilisation et implication du secteur privé dans l'exécution du projet.

PLANNING DES ACTIVITES ET BUDGET

PRODUITS	ACTIVITES	ECHEANCIER			BUDGET PREVISIONNEL				
		2 015	2 016	2 017	PNUD	OFNAC	A RECHERCHER	TOTAL	Dollars
								CFA	
Produit 1.1 : les capacités nationales de programmation et de planification sont renforcées	Activité 1 : Elaboration du plan stratégique de l'OFNAC	10000 000			100000000			10 000000	20 000
	Mettre à disposition un expert international et/ou un consultant national							-	-
	Organiser un atelier de planification des actions stratégiques de l'Institution							-	-
	Editer le plan stratégique							-	-
	Activité 2 : Organisation d'un atelier de planification des activités de l'OFNAC							-	-
TOTAL PRODUIT 1.1									
Produit 1.2 : Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel	Organiser un atelier en présence de l'ensemble des partenaires techniques et financiers de l'Institution		6 000 000		1000 000	2200 000	2800 000	6000 000	12000
	Organiser des ateliers de concertation avec différents acteurs (société civile, parlement, administration)	1000 000	2000 000	2 000 000	4000 000	1000 000		5000 000	10000
TOTAL PRODUIT 1.2									
	Organiser des rencontres périodiques du cadre de concertation		1 000 000	1 000 000		2000 000		2000 000	4000
TOTAL PRODUIT 1.1					4000 000	3000 000	-	7000 000	14000

Organiser une cérémonie de sensibilisation à Sorano (location salle, hôtesse, animation, etc.)	2000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	3000 000	2 000 000	1000 000	6000 000	12000
Organiser une randonnée pédestre	1000 000	1 000 000	1 000 000	3000 000	3000 000	3000 000		3000 000	6000
Confectionner des teeshirts, casquettes, banderoles, flyers, etc.	3000 000	8 500 000	8 500 000	6000 000	6000 000	6 000 000	8000 000	20000 000	40000
Activité 4 : Appui à la mise en œuvre du plan de communication, prévention et mobilisation									-
Organiser des rencontres de sensibilisation sur les méfaits de la fraude et de la corruption avec les secteurs privé et public	1000 000	2 500 000	2 300 000	5800 000	5800 000	-		5800 000	11600
Organiser des conférences/échanges/sensibilisation en milieu scolaire (établissements publics et privés, écoles de formations professionnelles) et universitaire sur la fraude et la corruption	2500 000	9 737 500	9 737 500	15475 000	15475 000	3 500 000	3000 000	21975 000	43950
Echanger avec les autorités religieuses et coutumières	1000 000	2 137 500	2 137 500	1000 000	1000 000	4 275 000		5275 000	10550
Etablir des contrats avec Radio/Télévision (émission, spots et sketches)	20000 000	10 000 000	10000000	20000 000	20000 000	10000000	10000 000	40000 000	80000
Organiser des rencontres de sensibilisation sur l'éthique et la déontologie au niveau de certaines régions		20 000 000	20000000				40000 000	40000 000	80000
Elaborer et éditer des supports de communication	9000 000	15 000 000	15000000	9000 000	9000 000		30000 000	39000 000	78000
Mettre à disposition des personnes ressources		4 000 000		3000 000	3000 000		1000 000	4000 000	8000
Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation des jeunes en matière de valeurs civiques, de citoyenneté et de droits humains		8 600 000	8 600 000				17200 000	17200 000	34400
Activité 5 : Appui à l'amélioration du dispositif de déclaration de patrimoine									-
Renforcer les capacités du personnel du Département Déclaration de patrimoine		5 000 000	5 000 000	5000 000	5000 000	5 000 000		10000 000	20000
Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une étude préalable à la mise en place d'un système digital de déclaration de patrimoine		5 000 000		5000 000	5000 000			5000 000	10000
Editer le guide du déclarant									

TOTAL PRODUIT 3.1										
Produit 3.2 : La mise en œuvre du projet est évaluée.										
	Activité 1 : Participation à des missions d'échange d'expériences	10000 000	10000000	20000 000	20000 000	20000 000	20000 000	20000 000	20000 000	40000
	Activité 2 : Evaluation des principales activités									
	Evaluer la mise en œuvre du plan stratégique de l'institution		4 000 000	2000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	4000 000	8000
	Evaluer la mise en œuvre du plan d'actions adopté à l'issue de l'étude sur la perception et le coût de la corruption		4 000 000	2000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	4000 000	8000
	Evaluer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption		4 000 000	2000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	4000 000	8000
	Procéder à l'évaluation finale du projet		5 000 000	5000 000	5000 000	5000 000	5000 000	5000 000	5000 000	10000
TOTAL PRODUIT 3.2										
TOTAL GENERAL		71100 000	225 225 000	200000 000	123675000	70000000	6 000 000	37000 000	420000 000	840000

Tableau récapitulatif des sources de financement

PNUD	OFNAC	A rechercher
200 000 000 FCFA	70 000 000 FCFA	150 000 000 FCFA
400 000 \$	140 000 \$	300 000 \$
TOTAL 420 000 000 FCFA soit 840 000 \$		

<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions prioritaires annuel élaboré <p>Cible 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration du plan stratégique - Plan Stratégique élaboré ; 2 rencontres avec les acteurs ; atelier de partage et de validation du Plan Stratégique. <p>Cible 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation d'un atelier de planification en présence des membres de l'OFNAC et des PTF 	l'OFNAC	x		OFNAC	PNUD OFNAC AR	1 000 000 2 200 000 2 800 000	12 000
Produit 1.2 : Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel							
<p>Situation de référence : Le Sénégal n'a jamais pu mettre en place un cadre de concertation institué autour de la question de la corruption. Le projet offre cette possibilité pour un échange et partage plus régulier</p> <p>Indicateurs : Dispositif de concertation fonctionnel Nombre de structures associées, nombre de rencontres tenues</p> <p>Cible 2015 : Atelier de concertation Cible 2016 : Atelier de concertation Organisation de rencontres périodiques Cible 2017 : Atelier de concertation Organisation de rencontres périodiques</p>	- Appuyer la mise en place d'un dispositif de concertation	x	X	OFNAC	PNUD OFNAC	4000 000 3 000000	7 000 000 14 000

Produit 1.3 : La stratégie nationale de lutte contre la corruption est adoptée

<p>Situation de référence : Le Sénégal ne dispose pas encore de stratégie nationale de lutte contre la corruption pour guider la lutte contre le fléau de la corruption</p> <p>Indicateurs : Disponibilité du document de stratégie nationale de lutte contre la corruption</p> <p>Cible 2016 : Organisation d'un atelier de validation des TDR, élaboration du draft de document de stratégie</p> <p>Cible 2017 : Finalisation de l'étude de stratégie, édition de la stratégie</p>	<p>- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption</p>	<p>x</p>	<p>OFNAC</p>	<p>PNUD OFNAC</p>	<p>17 00000 4 800 000</p>	<p>21800000</p>	<p>43 600</p>
--	--	----------	--------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------	---------------

Produit 2.1 : Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption sont renforcées

<p>Situation de référence : L'OFNAC a été créée en 2013 par décret présidentiel pour remplacer la commission nationale de lutte contre la corruption et la concussion. C'est une institution autonome qui peut s'auto saisir pour améliorer la lutte contre la corruption</p> <p>Indicateurs : Disponibilité de l'étude sur la perception de la corruption Le plan d'actions issu de l'état des lieux sur la corruption est disponible Journée internationale de lutte contre la corruption est organisée Plan de communication et de prévention exécuté</p>	<p>- Appuyer l'élaboration d'une étude sur la perception et le coût de la corruption</p> <p>- Assurer le suivi du plan d'actions de l'étude sur la perception et le coût de la corruption</p> <p>- Organiser la journée internationale de lutte contre la corruption</p> <p>- Mener des actions de communication, de prévention et de</p>	<p>X X x X</p>	<p>X x x x</p>	<p>OFNAC</p>	<p>127 600 000 54 000 000 147 200000</p>	<p>328 800000</p>	<p>657 600</p>
--	---	----------------------------	----------------------------	--------------	--	-------------------	----------------

<p>Dispositif de déclaration de patrimoine est amélioré</p> <p>Taux de progression des déclarations de patrimoine</p> <p>Cible 2015 : Organisation d'activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès de plusieurs acteurs</p> <p>Contrats établis avec au moins 2 radios et 2 télévisions</p> <p>1 spot publicitaire diffusé</p> <p>Cible 2016 : Des supports de communication réalisés, Etude sur la perception et le coût de la corruption,</p> <p>1 atelier de formation des agents du département de déclaration de patrimoine, édition du guide du déclarant, partage guide du déclarant avec les utilisateurs clés</p> <p>2 activités culturelles/sportives organisées avec les élèves, les étudiants, les journalistes</p> <p>Cible 2017 : Organisation d'activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès de plusieurs acteurs</p> <p>étude sur la mise en place d'un système digital</p> <p>1 atelier de formation du Personnel de la DDP</p>	<p>mobilisation sur la lutte contre la corruption</p> <p>- Appuyer le dispositif de déclaration de patrimoine</p>		x	x					
--	---	--	---	---	--	--	--	--	--

Produit 3.1 : Le dispositif de gestion mis en place est opérationnel

<p><u>Situation de référence</u> : idem</p> <p><u>Indicateurs</u> : Au moins, 3 ateliers de planification organisés, au moins 3 réunions de comité de pilotage, 01 mission d'audit organisée, frais bancaires</p> <p><u>Cible 2015</u> : organisation d'un atelier de planification et d'une réunion du comité de pilotage</p> <p><u>Cible 2016</u> : organisation d'un atelier de planification et d'une réunion du comité de pilotage</p> <p><u>Cible 2017</u> : organisation d'un atelier de planification et d'une réunion du comité de pilotage, organisation et financement d'une mission d'audit</p>	<p>- Appuyer le dispositif de gestion du projet</p> <p>- Organiser les ateliers de planification et des réunions du comité de pilotage</p> <p>- Appuyer l'organisation de missions d'audits</p> <p>- Divers et imprévus</p>		OFNAC	PNUD	9 400 000	18 800
---	---	--	-------	------	-----------	--------

Produit 3.2. La mise en œuvre du projet est évaluée

<p>Situation de référence : idem</p> <p>Indicateurs: Au moins 03 missions d'échanges d'expériences organisées, plan st</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Plan Stratégique - du Plan d'Action de l'étude sur la perception et le coût de la corruption - de la stratégie nationale de lutte contre la corruption <p>Evaluation finale du projet</p>	<p>-Appuyer la participation à des missions d'échange d'expériences</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'évaluation des études réalisées (plan stratégique, étude sur la perception et le coût de la corruption, stratégie nationale de lutte contre la corruption) - Procéder à l'évaluation finale du projet 	<p>X</p>	<p>x</p>	<p>OFNAC</p>	<p>PNUD OFNAC</p>	<p>31 000 000 6 000 000</p>	<p>37 000 000</p>	<p>74 000</p>
TOTAL BUDGET								
							<p>420 000 000</p>	<p>840 000</p>

ANNUEL WORK PLAN OFNAC 2015

PRODUITS ATTENDUS, SITUATION DE REFERENCE, INDICATEURS, CIBLES ANNUELS	ACTIVITES PREVUES					ECHEANCIER				BUDGET PREVISIONNEL					
						T1	T2	T3	T4	Partenaire d'exécution	Origine des Fonds	Rubrique budgétaire	Montant		
													En FCFA	En USD	
Produit 1.1 : les capacités nationales de programmation et de planification sont renforcées	Activité 1 : Elaboration du plan stratégique de l'OFNAC														
						x					OFNAC	PNUD	Missions Voyages	1 600 000	3 200
						x					OFNAC	PNUD	Atelier	4 825 000	9 650
									x		OFNAC		Edition	3 575 000	7 150
TOTAL PRODUIT 1.1														10 000 000	20 000
Produit 1.2 : Le cadre de concertation autour de la corruption est fonctionnel															
	Organiser des ateliers de concertation avec différents acteurs (société civile, parlement, administration)								x		OFNAC	PNUD OFNAC	Atelier	1 000 000	2 000
TOTAL PRODUIT 1.2														1 000 000	2 000
Produit 2.1 : Les capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption sont renforcées															

